

PROTECTION DES ARBRES À CAVITÉS

FONCTION DES ARBRES À CAVITÉS

▪ De nombreuses espèces d'oiseaux (mésanges, sitelles, gobe-mouches, rouges-queue, chouettes, pics verts, épeiches, épeichettes, moineaux, étourneaux, choucas...), de mammifères (noctules, murins, lérots, loirs...) ou d'insectes utilisent les cavités des arbres comme habitat.

GESTION DES ARBRES À CAVITÉS

▪ Les arbres à cavités sont souvent considérés comme dangereux et sont abattus, entraînant une disparition des gîtes pour la faune.

Cependant, ils ne sont pas systématiquement dangereux et doivent être préservés lorsque les conditions de sécurité le permettent. Un diagnostic phytosanitaire réalisé par un expert évaluera ces potentialités de maintien.

▪ **Dans le cas d'un arbre vigoureux et en l'absence de danger de chutes de branches, l'arbre à cavité doit être protégé et maintenu.**

▪ Dans le cas d'un arbre dépérissant ou mort, il est possible de couper les branches menaçantes et de conserver le tronc avec sa cavité (arbre chandelle), ceci seulement dans les parcs et dans les espaces naturels à l'écart des cheminements. Cet élagage sévère doit être réalisé durant les périodes les moins impactantes pour la faune (cf. détails ci-contre).

MESURES À PRENDRE DANS LE CAS DE L'ABATTAGE D'ARBRE À CAVITÉS

▪ Si l'arbre représente un réel danger pour la sécurité des usagers (arbre malade, dépérissant ou mort) et qu'il n'est pas possible de le conserver en chandelle, il faut procéder à l'abattage. Cet abattage doit se faire durant les périodes les moins impactantes pour la faune (fin été/début d'automne), hors période de reproduction ou d'hibernation.

Mettre en place plusieurs nichoirs à oiseaux et gîtes à chiroptères à proximité de l'arbre abattu

▪ Utiliser des gîtes ou nichoirs réalisés en bois non traité. Ils seront attachés à un arbre avec des liens élastiques et ne seront pas cloués dans le tronc pour ne pas blesser l'arbre. Ces dispositifs devront être positionnés dans une zone à faible dérangement, à l'abri des vents dominants, bien ensoleillée, avec une orientation sud/sud-est.

Laisser sur site la souche et le tronc mort coupé (grume)

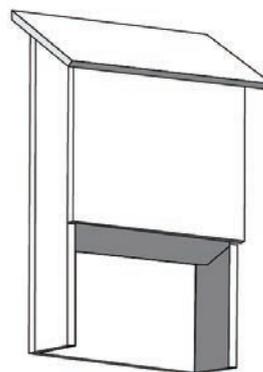
▪ Lorsque cela est possible dans les espaces naturels et les parcs.

Périodes d'abattage les moins impactantes pour la faune

- **Présence de chauves-souris** : travaux à réaliser de fin-août à mi-novembre.
- **Présence d'oiseaux (nidification)** : travaux à réaliser de fin août à février.
- **Présence de rongeurs arboricoles** : travaux à réaliser de fin septembre à mi-novembre.



ARBRE À CAVITÉ



NICHOIR À CHAUVES-SOURIS



NICHOIR À MÉSANGE